



Rapport d'activités 2024

Assemblée
Générale du
18 juin 2025



NTF est l'association des propriétaires privés de terres, de forêts et d'espaces naturels en Wallonie



NOTRE VISION DE LA PROPRIÉTÉ RURALE

Le propriétaire rural est un entrepreneur local dont les intérêts doivent être défendus

La qualité de la gestion privée est complémentaire à la gestion publique

Les milliers de propriétaires ruraux contribuent à la diversité des zones rurales

Les propriétaires ruraux ont une approche équilibrée des considérations économiques, sociales et environnementales

Par leurs investissements, les propriétaires ruraux développent, conservent et améliorent

Ils ont une vision à long terme, intergénérationnelle, en ligne avec un développement durable

Les services et produits écosystémiques issus des propriétés rurales sont nécessaires à la transition environnementale



NOS ACTIONS

- **Des actions de communication** vers ses membres, les instances politiques et le grand public, contribuant à l'image positive de la propriété rurale.
- **Des actions de défense** de la propriété rurale (la liberté d'action - respect du patrimoine) via une présence auprès des décideurs politiques, voire d'intervention en justice et de construction de la ruralité de demain.
- **Du support individuel** par des conseils juridiques et administratifs spécialisés



NOTRE MISSION

NTF est le SEUL syndicat qui représente et défend les intérêts moraux et patrimoniaux des propriétaires privés de terres agricoles et de forêts en Wallonie

NTF travaille au quotidien à promouvoir auprès des politiques et autres acteurs de la ruralité, votre rôle d'entrepreneur rural aux niveaux économique, social, environnemental et culturel.



NOS VALEURS

- **Liberté** de gestion et d'entreprendre comme acteur rural de premier plan
- **Responsabilité** sociétale, économique et environnementale
- **Respect** dans tous les domaines d'action
- **Persévérance et ténacité** propres au monde rural
- **Ouverture, innovation et proactivité**
- **Vision à long terme** inhérente à la gestion des espaces naturels
- **Continuité et durabilité, transmission et patrimoine**

Le Mot du Président



Un regard sur une année riche en enjeux et en opportunités.

L'année 2024 a été marquée par une série d'événements politiques, législatifs et sociétaux que ce rapport vous présente de façon synthétique tout en mettant en lumière nos objectifs futurs qui guideront notre action durant l'année en cours.

2024 a été une année électorale importante tant au niveau européen qu'au niveau national et régional. La préparation de ces élections nous a permis de largement partager nos attentes pour la prochaine législature avec tous les partis. Notre apport à la préparation de la déclaration de politique régionale (DPR) qui a suivi l'élection régionale a constitué une autre étape essentielle pour positionner NTF comme force de proposition. Avec les nouveaux Cabinets ministériels, nous avons eu l'occasion de détailler nos attentes et de renforcer le dialogue entre les différents acteurs politiques.

Au cœur des préoccupations de cette année, les initiatives issues du Green

Deal européen ont occupé une place importante. Parmi ces dossiers, on retrouve la règlement Nature Restoration Law (NRL), le règlement sur la déforestation (EUDR) ou la Stratégie européenne Biodiversité, preuve s'il en est de la volonté de l'Europe d'intervenir de plus en plus dans la gestion de la nature et de la ruralité.

En Région wallonne, plusieurs dossiers majeurs sont rapidement apparus comme des opportunités (par ex. la réouverture du dossier "bail à ferme") ou comme des risques (par ex. l'utilisation abusive de la loi sur la conservation de la nature par des communes). Chacun de ces dossiers nous a permis de positionner l'entrepreneur rural comme acteur central de la production forestière et agricole, mais aussi comme gestionnaire de la nature soucieux du long terme et des relations sociales locales. Ces efforts traduisent notre engagement à promouvoir un cadre législatif équilibré, où la liberté de gestion des propriétaires est respectée en reconnaissant leur contribution essentielle en matière économique, sociale et environnementale et en leur accordant la confiance nécessaire pour entreprendre.

Dans le prolongement de notre nouvelle stratégie, nous avons lancé le projet VAdER (Valeurs Ajoutées des Entrepreneurs Ruraux) qui vise à inventorier et à mieux communiquer les bénéfices économiques, environnementaux et sociaux de la gestion des propriétés rurales par les

propriétaires privés et à positionner le propriétaire rural comme un moteur du dynamisme économique, social et environnemental.

Cette année a également été marquée par des collaborations enrichissantes avec nos partenaires clés que sont la Société Royale Forestière de Belgique, Landelijk Vlaanderen, ELO et le CEPF. Ces alliances stratégiques nous permettent de mettre en commun des expertises et des ressources pour atteindre des projets communs comme le projet "Ma Parcelle en Réserve Naturelle" ou le label "Wildlife Estate".

Enfin, je tiens à saluer le travail exceptionnel de l'équipe NTF qui, tout au long de l'année, a su être un acteur incontournable des rendez-vous politiques et stratégiques. Grâce à ses efforts, NTF s'est affirmé comme une force de proposition et un moteur de changement dans des dossiers cruciaux.

Ce rapport d'activités est bien plus qu'une liste des actions entreprises en 2024. Il est le reflet d'une vision partagée et d'une ambition commune à faire évoluer la vision de la Société sur l'entrepreneuriat rural. Nous vous invitons à découvrir plus avant les dossiers chauds de l'année écoulée. Bonne lecture et merci pour votre confiance dans NTF.

Damien Gregoire
Président de NTF



LE POLITIQUE

L'année 2024, année d'élections à tous les niveaux de pouvoirs (communale, provinciale, régionale, fédérale et européenne) a nécessité une mobilisation forte de NTF pour mettre en avant son engagement en faveur des propriétaires ruraux wallons.

Ce rapport retrace nos principales initiatives, les avancées obtenues et les défis persistants, tout en esquissant les perspectives pour l'année à venir.

Un plaidoyer politique renforcé

Mémoire aux partis politiques

En prévision des élections régionales de juin 2024, NTF avait élaboré un mémorandum (voir Ma Terre, Mes Bois n°34 sur www.ntf.be/ma-terre-mes-bois-ndeg34). Celui-ci résumait les positions,



revendications et propositions de l'association dans l'objectif d'influencer les programmes et décisions politiques. Il visait à exposer nos problématiques concrètes, proposer des solutions (réformes fiscales, incitations financières) et interpeller les décideurs pour qu'ils intègrent ces enjeux dans leurs agendas.

Notre **mémorandum stratégique** était articulé autour de trois axes majeurs :

Forêts privées

- Une reconnaissance des propriétaires forestiers comme acteurs économiques et écologiques clés (286.400 ha, soit 51% des forêts wallonnes).
- Un soutien renforcé au reboisement via des incitants simples et efficaces.
- Une valorisation des services écosystémiques (stockage du carbone, biodiversité).
- Une amélioration de la collaboration avec le DNF.

Terres agricoles

- Une réforme structurelle du bail à ferme pour un équilibre entre bailleurs et preneurs.
- La qualification agricole du jeune agriculteur en cas de cession, cession privilégiée et cession par un locataire pensionné licencié.
- Une revalorisation des fermages et une meilleure indexation.
- L'introduction de clauses environnementales volontaires.

Environnement

- Des mécanismes incitatifs pour la protection de la nature, avec un appui aux **Obligations Réelles**

Environnementales.

- Le refus d'une régulation excessive au profit de la concertation et de l'engagement volontaire.

Au cours des 5 premiers mois de 2024, NTF a fait la tournée des différents représentants des partis politiques pour présenter ses revendications prioritaires, expliquer les enjeux pour nos territoires ruraux et souligner la nécessité de respecter et soutenir ceux qui les gèrent sur leurs propres deniers, au bénéfice de toute la société.

Analyse des programmes politiques (campagne électorale)

L'analyse des programmes des principaux partis a permis d'identifier plusieurs points de convergence mais aussi des divergences préoccupantes :

- Bail à ferme : des approches très contrastées selon les partis (flexibilisation pour MR, régulation plus stricte pour Ecolo et PS). Si certains partis (MR) évoquaient des ajustements fiscaux et envisageaient de mesurer les effets de la dernière réforme, d'autres (Ecolo, PS) privilégiaient une régulation accrue du marché foncier, notamment via des droits de préemption publics.
- Forêts anciennes : Ecolo et le PS proposaient un statut de protection spécifique, tandis que le MR défendait une gestion flexible adaptée aux réalités locales.
- Accès au foncier : Des propositions inquiétantes et controversées émergeaient, comme la fixation de prix agricoles maximaux (Ecolo) ou la priorité donnée aux opérateurs publics (PS).

Dialogue institutionnel et influence politique

Rencontres avec les formateurs gouvernementaux

Le **21 juin 2024**, NTF a participé à une table ronde organisée par le **MR** et **Les Engagés**, en présence de représentants du monde agricole et rural.

Nous y avons :

- Réaffirmé l'attachement des propriétaires à la terre et à leur rôle d'entrepreneurs.
- Insisté sur l'échec actuel du cadre législatif du bail à ferme, en appelant à une réforme motivante et équilibrée.
- Présenté nos revendications dans un climat constructif, autour d'une vision moderne de la ruralité.

Nos interventions ont permis de :

- Souligner l'importance d'une réforme du bail à ferme équilibrée.
- Défendre la liberté de gestion des propriétaires forestiers.
- Promouvoir une approche pragmatique des enjeux environnementaux.

Propositions pour la législature 2024-2029

NTF a formulé des **propositions concrètes** pour la future Déclaration de Politique Régionale, fondées sur une réalité de terrain :

Aspects forestiers

- **Maintenir et privilégier la liberté de gestion de la forêt** afin de permettre aujourd'hui le développement d'une diversité et d'une hétérogénéité générant des écosystèmes variés ;
- **Favoriser, reconnaître et encourager le rôle de production de bois de la forêt wallonne ;**
- **Mettre en place un système d'aide régionale rationnel, pérenne, structurel, systématique et simple** pour le reboisement productif, s'inspirant de projets tels que « forêt résiliente » ;
- **Veiller à une collaboration et un support organisé et planifié entre les représentants de la forêt privée, l'Administration (DNF) et le/la ministre de la Forêt** et s'assurer plus globalement de structures institutionnelles efficaces et légitimes.

Agriculture

- Refondre de façon **concertée** le cadre légal du bail à ferme pour faciliter l'accès à la terre des jeunes agriculteurs.
- Législation plus souple et responsabilisante, en conformité avec les arrêts de la Cour constitutionnelle.
- Revaloriser les **fermages** pour garantir une rémunération juste.

Environnement

- Adopter des mécanismes **volontaires** et incitatifs comme les **Obligations Réelles Environnementales**^[1].
- Soutenir activement la **lutte contre les espèces invasives**.
- Rejeter les logiques d'imposition systématique : la **concertation** doit primer.

Intégration dans la Déclaration de Politique Régionale (DPR)

Nous avons eu la satisfaction de constater que nos nombreuses démarches de lobbying ont porté leurs fruits puisque plusieurs revendications de NTF ont été retenues dans l'accord gouvernemental :

Forêt, nature et biodiversité

- Élaboration d'une **stratégie économique pour la filière bois**, en partenariat avec les propriétaires.
- Lutte coordonnée contre les **espèces invasives** avec les conseils cynégétiques.
- **Modernisation du DNF**, pour une gestion plus efficace et collaborative.

Agriculture

- Engagement à **réévaluer la réforme du bail à ferme** et incitations à son adoption volontaire.
- Mesures **adaptées au changement climatique**, soutien à l'agriculture durable.

Environnement

- Reconnaissance de la contribution des propriétaires privés à la **restauration de la nature**.
- Promotion du **stockage de carbone** dans les pratiques de gestion forestière.
- Mesures contre les espèces invasives ???



[1]. ORE : dispositif foncier de protection de l'environnement. L'ORE permet aux propriétaires de biens immobiliers qui le souhaitent de mettre en place une protection environnementale sur leur bien, de façon volontaire.

Relations avec les parlementaires, les administrations et les cabinets ministériels



Événement parlementaire du 6 septembre

Dans un cadre inspirant – le **Domaine Vins des Cinq | XXV à Couthuin** – NTF a organisé une **rencontre avec les députés wallons**. Ce moment d'échanges très constructifs a permis d'aborder des thèmes essentiels:

- Gestion forestière durable
- Voiries communales, chemins et sentiers
- Bail à ferme
- Agriculture résiliente face aux défis climatiques

La visite de terrain a illustré de manière concrète les défis et solutions mises en œuvre par les propriétaires ruraux. Une initiative saluée par les élus présents, qui ont pu mesurer la **plus-value sociétale, économique et écologique** de l'entrepreneuriat rural.

Rencontres avec les cabinets ministériels

1

Cabinet de la Ministre Anne-Catherine Dalcq, **ministre de l'agriculture et de la ruralité**, en charge de la **forêt**, la **nature**, la **chasse** et la **pêche**.

Une première rencontre entre NTF et le cabinet de la Ministre Dalcq a eu lieu en novembre 2024 qui a permis à NTF d'exposer ses principales attentes :

Agriculture

- Réforme du bail à ferme pour un accès équitable au foncier agricole et des revenus justes pour les propriétaires.

Nature

- Implication des propriétaires ruraux dans la protection de l'environnement sur une base volontaire.
- Participation active à la mise en œuvre de la Loi sur la Nature (NRL) et la gestion flexible des espaces naturels.

Forêt

- Promotion d'une certification carbone pour valoriser les forêts comme puits de CO₂.
- Soutien aux services écosystémiques et aux financements innovants pour une gestion durable.

NTF a également souligné l'importance d'une collaboration étroite avec les pouvoirs publics pour concilier enjeux économiques, environnementaux et sociaux en Wallonie.

2

Cabinet du Ministre François Desquesnes, **Ministre du territoire**, de la **mobilité**, des **infrastructures** et des **pouvoirs locaux**.

Durant la rencontre, NTF a formulé quelques demandes urgentes :

Révision de l'article 58 quinquiés de la Loi sur la conservation de la nature (LCN)

- Problème identifié : Certaines communes (ex. Assesse) utilisent abusivement cet article pour réglementer des activités agricoles et sylvicoles, empiétant sur d'autres législations.
- Notre demande : Clarifier son champ d'application pour éviter les restrictions injustifiées sur les terres privées et préserver les droits des propriétaires.

Gestion des chemins et sentiers

- Problèmes identifiés :
 - Nombreux conflits entre usagers (randonneurs, VTT, agriculteurs) et propriétaires due à la réouverture anarchique de chemins anciens.
 - Dégradations environnementales et économiques (dépotoirs, érosion, dérangement de la faune).
 - Manque d'entretien par les communes et absence de régulation claire.
- Notre demande :
 - Cartographie officielle des chemins publics pour limiter les abus.
 - Signalisation et contrôle renforcés par les autorités.
 - Prise en compte des impacts écologiques et sanitaires (ex. surpopulation de gibier).

Conséquences des potentielles révisions des zones urbanisables

- Notre demande :
 - Évaluer l'impact sur les prix des terrains et prévoir un fonds de compensation pour les propriétaires lésés.
 - Associer NTF aux travaux sur la densification du bâti ; la lutte contre l'artificialisation des sols ; et les énergies renouvelables (éolien, agrivoltaïsme).
- Ces multiples démarches politiques de NTF ont été complétées par les démarches qu'elle a entreprises en parallèle auprès des administrations compétentes.

LES DOSSIERS

Région wallonne

Bail à ferme : NTF plaide pour un contrat plus équitable et adapté aux enjeux actuels

NTF a appelé lors de la Déclaration de Politique Régionale (DPR) à une réforme en profondeur du bail à ferme, aujourd'hui encadré par une législation trop rigide qui freine l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs et dissuade les propriétaires de louer leurs terrains.

Le bail à ferme reste, pour NTF, **le mode de faire-valoir des terres agricoles le plus adapté à une agriculture durable, accessible aux jeunes agriculteurs et familiale**... moyennant une révision en profondeur du cadre légal. En effet, malgré la réforme de 2019, la législation actuelle est toujours déséquilibrée : elle prétend protéger les agriculteurs, mais **pénalise en réalité leur accès à la terre** et incite les propriétaires à se détourner de la location classique au profit de contrats plus précaires.

Le marché agricole est sous tension

- **Le marché foncier est peu fluide :** seulement 8.330 ha changent de main chaque année sur 740.000 ha de surface agricole, avec des prix atteignant parfois plus de 100.000 €/ha. Cela complique l'installation des jeunes agriculteurs.
- **Le marché locatif se fige :** la part des terres en location ne cesse de diminuer (62% aujourd'hui contre 69% en 2010), et moins de 1% de la surface est remise en location chaque année. Les alternatives au bail à ferme (contrats à court terme, commodats, sociétés) se multiplient.

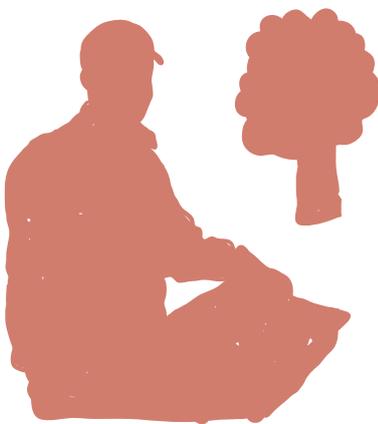
Nos constats : une législation contre-productive

La réglementation actuelle **décourage les propriétaires** par une durée excessive des baux, des revenus locatifs insuffisants et un déséquilibre juridique persistant. En conséquence, le marché locatif se bloque et **les jeunes agriculteurs peinent à accéder à la terre**.

Nos propositions concrètes pour restaurer la confiance

NTF plaide pour :

- **Limiter la durée du bail** à un maximum effectif de 36 ans (renouvelable), y compris les cessions familiales, avec des conditions claires de reconduction.
- **Revaloriser les fermages** via un mécanisme réaliste et progressif, pour garantir des revenus acceptables aux bailleurs.
- **Instaurer l'égalité de traitement** entre bailleurs et preneurs lors des reprises d'exploitation, et exiger plus de transparence sur le statut professionnel du locataire.
- **Introduire plus de souplesse contractuelle**, avec des règles supplétives plutôt qu'impératives, pour permettre aux parties de s'adapter aux réalités du terrain.



Conclusion : un bail à ferme modernisé pour une agriculture vivante

Une réforme courageuse et équilibrée du bail à ferme est indispensable pour garantir **une gestion responsable des terres**, favoriser **l'installation des jeunes agriculteurs** et **redonner confiance aux propriétaires**. NTF s'engage pleinement à défendre cette voie pour une agriculture familiale, durable et économiquement viable.

Règlement communal d'Assesse

La commune d'Assesse a adopté en juin 2024 un règlement visant à protéger certains Sites de Grand Intérêt Biologique (SGB) sur son territoire. Si l'objectif environnemental peut sembler louable, les mesures prises vont bien au-delà du cadre légal prévu, en imposant des restrictions sévères aux activités agricoles et forestières, sans concertation ni compensation pour les propriétaires concernés.

NTF a introduit un **recours en annulation devant le Conseil d'État**, estimant que ce règlement constitue une atteinte au **droit de propriété** et détourne l'article 58quinquies de la Loi sur la Conservation de la Nature, qui n'a pas vocation à réglementer l'exploitation agricole et forestière.

En pratique, le texte transforme de manière déguisée l'affectation des terrains, les assimilant à des réserves naturelles sans en respecter la procédure ni les garanties prévues par le Code du Développement Territorial (CoDT). Ce précédent crée une **insécurité juridique** préoccupante pour les propriétaires fonciers dans toute la Wallonie.

NTF appelle à un rééquilibrage des politiques de conservation, fondées sur le **dialogue**, le **respect du droit** et des **solutions concertées**. Protéger la nature ne peut se faire au détriment de ceux qui en assurent la gestion au quotidien.

Europe

Nature Restoration Law (NRL) : Un règlement européen ambitieux mais à adapter aux réalités wallonnes

Adoptée en 2024 après de vifs débats, la **Loi de Restauration de la Nature (Nature Restoration Law - NRL)** constitue l'une des pierres angulaires du Pacte Vert européen. Ce règlement, directement applicable dans tous les États membres, fixe des objectifs contraignants :

- **20% des terres et mers restaurées d'ici 2030**
- **100% des écosystèmes essentiels d'ici 2050**

Si l'ambition écologique est louable, **les modalités d'application soulèvent de sérieuses inquiétudes** pour les propriétaires fonciers et forestiers wallons. NTF mène un **plaidoyer actif** pour éviter les erreurs du passé (comme Natura 2000) et défendre une approche **équilibrée, réaliste et respectueuse des droits de propriété**.

Les risques de la NRL pour les propriétaires wallons découlent d'obligations peu applicables a priori pour la Wallonie. En effet, le texte impose :

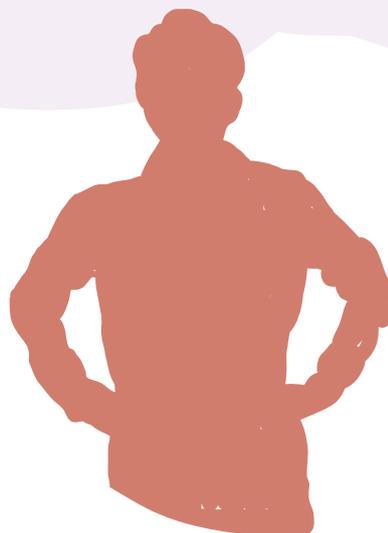
- **Des critères stricts de restauration** (en prenant en compte des indicateurs tels que le bois mort, la connectivité écologique, les populations d'oiseaux...)
- **Un suivi contraignant** via des indicateurs obligatoires
- **Peu de flexibilité** malgré les exemptions prévues (force majeure, changements climatiques)

Une application rigide pourrait dès lors :

- **Restreindre drastiquement la gestion forestière et agricole**
- **Imposer des coûts élevés** de mise en conformité
- **Décourager les propriétaires privés**, déjà engagés dans une gestion durable

Les actions de NTF en 2024-2025 ont consisté en un **lobbying offensif et précoce auprès des décideurs wallons pour protéger les propriétaires**. NTF a ainsi participé aux prémices des négociations **en intervenant directement auprès :**

- **Du bureau d'étude Stratec** (en charge de l'étude d'impact) pour y intégrer les réalités des propriétaires privés
- **De l'administration wallonne**, en exigeant une transposition **évitant les erreurs de Natura 2000** (compensations insuffisantes, lourdeurs administratives). Pour 2025, NTF se veut force de proposition et soumettra la manière dont les propriétaires pourraient sur base volontaire contribuer aux objectifs européens, en ce compris, en étant soutenus par un financement adéquat.
- **De la ministre** afin de reconnaître et supporter financièrement, en collaboration avec d'autres associations, le projet Ma Parcelle en Réserve Naturelle, comme initiative privée contribuant au projet NRL.



Plaidoyer de NTF concernant l'EUDR en 2024 : Un règlement inadapté aux réalités forestières wallonnes

Le Règlement européen sur la déforestation (EUDR), adopté en 2023, vise à empêcher l'importation dans l'Union Européenne de produits liés à la déforestation ou à la dégradation forestière. Il impose des critères stricts et des définitions précises, conçus pour des régions tropicales ou soumises à une forte pression d'exploitation. Cependant, ces règles posent d'importants défis lorsqu'elles sont appliquées à la Belgique, où la situation forestière est radicalement différente : la Wallonie est davantage concernée par le reboisement que par la déforestation.

Une transposition peu adaptée en Belgique

La Wallonie ne possède ni forêts primaires ni plantations industrielles intensives. Sa sylviculture repose sur une gestion durable et multifonctionnelle, peu compatibles avec les catégories de l'EUDR. Pourtant, le flou des définitions menace les propriétaires forestiers.

Une application rigide de l'EUDR engendrerait :

- **Des coûts supplémentaires** (audits, traçabilité).
- **Des restrictions injustifiées** sur l'exploitation forestière.
- **Une pression accrue sur les petits propriétaires**, découragés par la complexité administrative.

Position de NTF : Clarifications et adaptations nécessaires

Si l'objectif de l'EUDR est légitime (lutte contre la déforestation mondiale, responsable de 11 % des émissions de CO₂), son application doit tenir compte des spécificités locales. NTF défend :

1. **Un alignement avec la Flandre**, où l'administration rejette la notion de dégradation forestière.
2. **Une prise en compte de l'augmentation du couvert forestier wallon**, en contradiction avec la logique anti-déforestation.

Report de l'EUDR et nouvelles directives : Un progrès insuffisant

En 2024, l'Union Européenne a reporté l'entrée en vigueur de l'EUDR (décembre 2025 pour les grandes entreprises, juin 2026 pour les PME). Un «paquet de mise en œuvre» a été publié, incluant des lignes directrices et des FAQs. Cependant, ces documents restent complexes et peu pratiques, notamment pour les PME.

Mobilisation de NTF pour une application équilibrée

NTF a soutenu :

- Le report de l'EUDR, permettant aux autorités de clarifier les exigences.
- La création d'une catégorie de pays «sans risque», réduisant la charge administrative pour les opérateurs européens.
- Une approche pragmatique des autorités wallonnes, qui doivent :
 - Fournir un accompagnement technique aux propriétaires.
 - Reconnaître le faible risque de déforestation en Belgique.
 - Éviter des interprétations divergentes avec la Flandre.

Conclusion

Pour une politique forestière européenne réaliste

L'EUDR doit être ajusté pour ne pas pénaliser injustement les propriétaires wallons. La Wallonie n'est pas un hotspot de déforestation, mais un modèle de gestion durable.

NTF continuera à plaider pour une application raisonnée, préservant à la fois les forêts mondiales et les droits des acteurs locaux.

.....

Ces dossiers illustrent les nombreux sujets, au niveau européen et wallon, que NTF doit et devra encore traiter en collaboration avec ses partenaires, pour promouvoir le rôle essentiel que jouent les propriétaires ruraux pour le succès de la transition écologique, climatique et énergétique.





LES PROJETS



Quatre pistes d'évolutions prioritaires

avaient été identifiées en 2023, lors de la mise au vert du Conseil d'administration et de l'équipe opérationnelle de NTF, pour que l'association puisse répondre aux enjeux sociétaux dans l'exercice de sa mission :

- **Redéfinir la vision et les stratégies** de l'association, dans le long terme, pour qu'elle renforce son rôle d'acteur indispensable de la ruralité.
- L'équipe opérationnelle doit disposer de **plus de moyens** ou adapter ses missions à la réalité des moyens disponibles.
- Nos actions doivent évoluer d'une approche « défensive/réactive » à une **approche proactive**, basée sur la **promotion du rôle du propriétaire rural**.
- La **gouvernance de l'association doit être améliorée** (CA, Bureau, GT, équipe opérationnelle).

Ce changement de posture vers une approche proactive entraîne une série d'évolutions dans la mise en œuvre de notre mission, à commencer par l'angle sous lequel NTF souhaite communiquer à l'avenir, pour être plus en phase avec la promotion du propriétaire rural privé, véritable entrepreneur ancré dans son territoire. Nous précisons notre vision.

L'entrepreneur rural : un moteur essentiel des territoires

NTF défend une vision claire : les propriétaires ruraux sont des acteurs majeurs de l'entrepreneuriat rural. À travers leurs investissements en temps, en énergie et en moyens financiers, ils contribuent à la vitalité des campagnes en conciliant gestion durable et développement local.

L'entrepreneur rural, tel que défini par NTF, est un propriétaire qui crée de la valeur – économique, sociale ou environnementale – à partir de ses terres agricoles ou forestières. Son ambition ne se limite pas au profit immédiat : il agit dans une logique de long terme, soucieux de préserver un patrimoine naturel et culturel souvent hérité, pour le transmettre aux générations futures.

Par son action, il dynamise les territoires ruraux :

- **Il crée de la valeur durable**, en étant le premier maillon de chaînes économiques locales.
- **Il innove** pour répondre aux défis spécifiques des zones rurales : accès à l'alimentation de qualité, relocalisation de la production, valorisation des ressources locales, etc.
- **Il collabore**, en tissant des partenariats avec les habitants, les communes, et les acteurs publics ou privés.
- **Il agit avec une vision à long terme**, en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement et favorables à une économie circulaire.

En somme, l'entrepreneur rural est un catalyseur de transformation. Il conjugue rentabilité, durabilité et responsabilité territoriale, garantissant la résilience de son activité, qu'il s'agisse de produire de l'alimentation, de la biomasse ou des matériaux vertueux.



Projet VAdER

Reprendre la main sur les chiffres pour défendre l'entrepreneuriat rural privé

En Wallonie, les décideurs politiques prennent trop souvent des décisions sans consulter ceux qui vivent et travaillent sur le terrain : les entrepreneurs ruraux. Forestiers, agriculteurs, propriétaires ruraux... ces acteurs essentiels font tourner la machine rurale, mais restent invisibles dans les chiffres et les discours officiels. Leur travail, pourtant vital pour l'environnement, l'économie locale et la cohésion territoriale, n'est tout simplement pas reconnu. Il est temps de rétablir la vérité.

C'est dans cet esprit que NTF a lancé le projet VAdER – Valeur Ajoutée des Entrepreneurs Ruraux. L'objectif : produire des données concrètes, solides, pour mettre en lumière l'impact réel de nos membres sur la biodiversité, le climat et l'emploi local. Parce qu'un chiffre bien utilisé peut changer la donne dans les négociations.

Trois axes d'action pour reprendre la main

1. Collecter ce qui manque : Il n'existe pas, aujourd'hui, de données précises sur les apports concrets des entrepreneurs ruraux à la société. Citons par exemple, le carbone stocké par les forêts privées ou les emplois générés par les filières rurales. VAdER comble ce vide avec des enquêtes de terrain et la mobilisation directe des membres.
2. Transformer les données en outils d'action : Les chiffres récoltés ne dorment pas dans un tiroir. Ils seront utilisés dans des fiches pour les politiques, des infographies pour le grand public et un tableau de bord pour suivre l'impact des adhérents.
3. Faire du lobbying basé sur des faits : Grâce à ces données, nous aurons enfin les armes pour contrer les idées reçues et exiger des politiques cohérentes, respectueuses du travail des acteurs privés.

Pourquoi c'est crucial ?

Sans données, nos réalités sont niées. Les décideurs sous-estiment notre contribution, et les politiques publiques passent à côté de solutions concrètes. Avec des chiffres clairs et sourcés, on renforce notre pouvoir d'influence. Car les faits parlent plus fort que les préjugés.

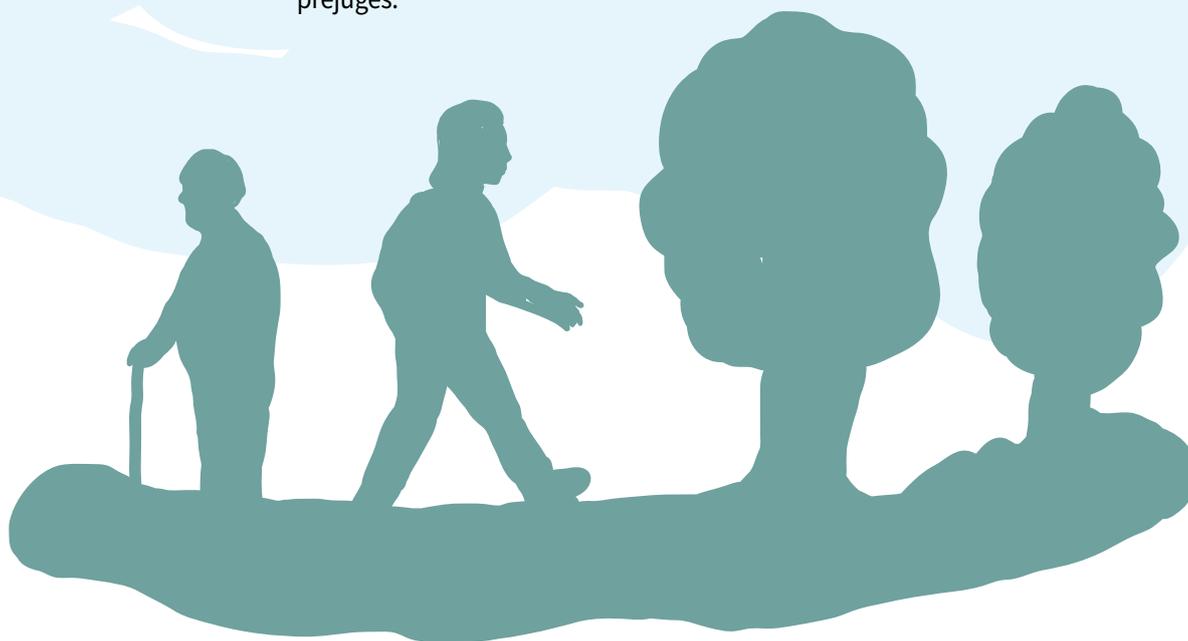
Un projet 100% porté par le privé

VAdER n'a reçu aucun financement public. Il existe uniquement grâce à l'engagement de partenaires et de sponsors privés, convaincus que les ruraux doivent pouvoir défendre leur action avec force et preuves à l'appui. Nous les remercions pour leur confiance.

Avec VAdER, nous reprenons l'initiative. Nous montrons que la gestion privée est un levier indispensable de la transition écologique. Et nous exigeons que cela soit reconnu et respecté.

La Wallonie a besoin de politiques publiques fondées sur des données.

L'ambition du projet VAdER est de faire entendre, enfin, la réalité de l'entrepreneuriat rural.



Projet Ma parcelle en réserve naturelle

La Wallonie s'est donnée pour ambition de placer 5% de son territoire sous protection stricte. Pourtant, seules 1% des surfaces bénéficient aujourd'hui du statut de réserve naturelle. Dans ce contexte, les propriétés privées rurales représentent une réserve foncière précieuse, où les zones peu ou non productives pourraient être valorisées au profit de la biodiversité, notamment via leur intégration en réserves naturelles. Toutefois, le statut actuel implique une perte de maîtrise pour les propriétaires, souvent perçue comme dissuasive.

Partant de ce constat, NTF s'est associée à la Société Royale Forestière de Belgique - chef de file du projet - pour lancer l'initiative « Ma parcelle en réserve naturelle », en collaboration avec plusieurs partenaires (FWA, Canopea, Ecofirst, des universités, etc.).

L'objectif est de mettre en place une structure facilitant la protection des terrains privés gérés par des agriculteurs, forestiers et autres acteurs du monde rural. Cette structure offrira un cadre et des outils permettant aux propriétaires qui s'engagent volontairement à gérer leurs terrains en faveur de la biodiversité de le faire de manière reconnue et soutenue, tout en contournant le sentiment de perte des prérogatives liées au droit de propriété.

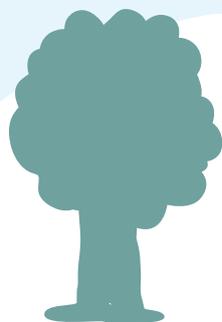
Dans le cadre de ce projet d'un an, lancé le 15 septembre 2023, NTF est chargée de l'élaboration juridique d'un nouveau statut de protection, inspiré de bonnes pratiques observées à l'étranger.

Celui-ci permettrait aux propriétaires d'opter librement pour une protection environnementale de leur terrain, sur une base volontaire, contractuelle et temporaire. Enfin NTF a co-élaboré un plan financier de la structure faitière sur 5 ans.

Résultats marquants : 351 ha proposés par 25 propriétaires, soit plus du double de l'objectif initial. Des défis subsistent, notamment quant à la reconnaissance légale des statuts de reconnaissance proposés et la création de l'entité gestionnaire.

NTF défend l'idée que l'engagement volontaire des propriétaires privés en faveur de la nature et de la biodiversité mérite d'être valorisé et soutenu.

C'est dans cette optique qu'une demande de subvention a été adressée à la ministre A.-C. Dalcq pour soutenir le déploiement d'un dispositif inspiré des Obligations Réelles Environnementales (ORE) françaises.



A scenic landscape featuring a lush green field in the foreground, a wooden fence, and several people standing near the fence. The background is filled with tall, dense trees under a bright sky. A large green rectangular box is overlaid on the center of the image, containing the text "NTF en 2024" in white.

NTF en 2024

NTF près de chez vous

Activités (co)organisées par NTF ou auxquelles NTF a participé en tant qu'orateur en 2024

18^{es} Rencontres Filière Bois

Le bois se déchaîne. Défier les obstacles, libérer les potentiels!

18 avril 2024



Conférence de l'Assemblée Générale

Restauration de la biodiversité et renforcement de la chaîne de valeur du bois en Wallonie : compatible ?

5 juin 2024



Avec l'aimable participation de **Emmanuel Defays**, Directeur général honoraire de l'OEWB **La multifonctionnalité restera-t-elle une utopie ? Un choix serait une ineptie!**, **Georg Josef Wilhelm**, ancien Conseiller ministériel auprès du Ministère de la Protection du climat, de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité, Mayence, Allemagne **Répondre aux grands défis par une gestion intégrée des forêts.**, **Joachim d'Otreppe**, Expert forestier Socofor-Samkempfen **La fin des mises à blanc en gestion forestière ? Etat des lieux et challenges**, **Eric Meurisse**, Directeur des achats bois - Burgo Ardennes **Positionnement d'une industrie papetière dans la filière bois.**

Le débat qui a suivi les exposés était animé par Arnould della Faille et Jean-Marie Greindl, administrateurs de NTF.

NTF remercie ses sponsors



NTF à Demo Forest

30 et 31 juillet 2024



NTF était présente comme exposant à Demo Forest, une première pour l'association!

Madame Anne-Catherine Dalcq, nouvelle ministre de la Forêt, l'Agriculture, la Ruralité, la Nature, la Chasse et la Pêche, et Madame Heindricks, Directrice Générale du SPW ARNE nous ont fait l'honneur de leur visite.

Nous avons discuté de l'importance des propriétaires privés en Wallonie et partagé notre vision :

- Liberté de gestion
- Équilibre économique, environnemental et social
- Simplification administrative

La loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature

Un demi-siècle plus tard... Bilans et enjeux pour l'avenir

15 octobre 2024



NTF a été invitée par le DNF à participer à la table ronde du colloque qu'il a organisé dans le cadre du Festival International du Film Nature Namur, aux côtés de la Fédération wallonne de l'Agriculture, Canopea et l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

Roadshow hiver 2024-2025



Durant l'hiver 2023-2024, NTF a organisé 7 conférences-débats sur le thème « Aller à votre rencontre pour mieux vous représenter ». L'objectif était de partager la nouvelle vision de NTF, fruit d'une mise au vert stratégique, de présenter le mémorandum politique, mais surtout de recueillir les préoccupations et suggestions de nos membres.

Ceux-ci ont exprimé leur attachement aux acquis obtenus par NTF au fil des 20 dernières années, leur volonté de renforcer le lien avec l'association, et leur souhait d'une communication plus positive, porteuse de leurs attentes et de leurs atouts.

Les échanges ont mis en lumière de nombreuses priorités que NTF a relayées en 2024 lors de ses rencontres avec les décideurs politiques et les administrations. Parmi elles : l'inquiétude face à l'avenir de la propriété privée (dans un contexte de « communisme vert » croissant), les incivilités vécues sur le terrain, les critiques d'une réglementation Natura 2000 perçue comme rigide et inadaptée, le besoin d'un DNF partenaire plutôt que contrôleur, les blocages liés au bail à ferme, ou encore la pression fiscale jugée excessive en Wallonie.

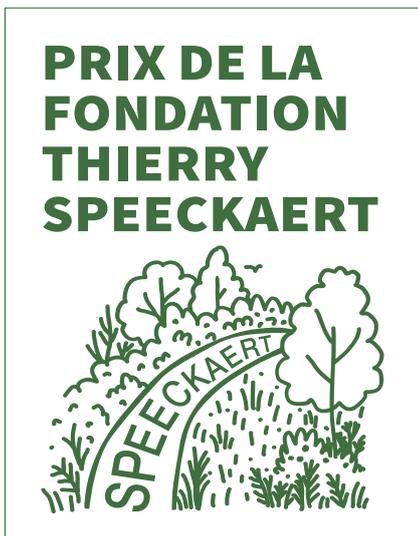
Ces partages d'idées ont également servi à enrichir le plan d'actions de NTF pour les années à venir. Celui-ci a été présenté lors des **4 réunions durant l'hiver 2024-2025** hébergées chez 4 de nos membres qui nous ont ouvert leurs portes : le Château d'Ecaussinnes-Lalaing ; la Ferme du Château d'Oudoumont à Verlaine ; la Neuve Cour à Florée ; et enfin Carmeuse, à Louvain-la-Neuve.

Qu'ils soient chaleureusement remerciés de nous avoir généreusement accueillis !

La plupart de ces lieux incarnent un entrepreneuriat rural à la fois diversifié et durable, et reflètent pleinement l'engagement de NTF à défendre la liberté de chacun de valoriser son patrimoine selon ses choix, ses convictions et dans le respect des autres.

NTF pour vous

La Fondation Thierry Speeckaert, d'utilité publique



Début 2024, Monsieur Thierry Speeckaert a émis le souhait, lors d'une rencontre avec NTF, de lancer un prix annuel pour valoriser et récompenser les jeunes propriétaires privés qui reprennent, développent ou transforment des propriétés familiales. Cette initiative, unique en Belgique, favorise l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes, tout en renforçant la cohésion entre agriculteurs, forestiers, chasseurs et propriétaires. Une cohésion essentielle à la vitalité de nos territoires.

**Un immense merci à
Thierry Speeckaert
pour cette démarche
généreuse et
visionnaire !**



Créée il y a 10 ans, la Fondation agit dans trois domaines :

- La lutte contre la traite des êtres humains via la prévention et l'éducation, surtout des jeunes ;
- La sécurité routière par des campagnes de sensibilisation ;
- Et enfin, le soutien aux jeunes propriétaires ruraux engagés dans une transmission durable, cohérente, originale et viable du patrimoine familial. Ces projets, essentiels pour les familles, pour la région et pour l'environnement, sont peu soutenus par l'État, d'où l'importance de l'action de la Fondation.

Pour son Prix 2024, un jury a été constitué, composé de Thierry Speeckaert, Marianne Streel (ex-présidente de la FWA), Benoît Petit (Président du Royal Saint Hubert Club de Belgique), Maximilien van Zeebroeck (administrateur de sociétés), Hubert Greindl et Caroline Laplane (membres du Conseil d'administration de NTF).

Une méthodologie a été définie par le jury afin de départager les 11 dossiers reçus entre septembre et décembre 2024, dans l'ordre chronologique de réception :

Frédéric Gaillard
Redynamisation de la ferme de la Court-Saint-Pierre, Givry

Harold t'Serstevens
Un havre de biodiversité au cœur du Pays de Herve, Blégny

Joachim d'Otreppe
Les prés de la Guisagne : création d'un verger conservatoire et élevage de vaches rustiques, Cierreux (Gouvy)

Maximilien de Bonhome
Valorisation d'une propriété agricole et forestière, Florée

Corentin de Favereau
Revalorisation de terres historiquement pauvres en un vignoble plein de potentiel et de promesses, Jenneret

Jean-Philippe de Villenfagne
Pérennisation, transmission et transition écologique d'une propriété agricole familiale. Diversification, Hannut

Joséphine, Mathilde et Tristan Bia
Le Breuil, projet familial et collectif visant à redonner vie et à préserver une propriété rurale en accueillant des initiatives écologiques, éducatives et artisanales, Lasne

Philippe Noël
Harmonie durable : biodiversité, agriculture et apiculture au Rucher de la Sautizelle, Froidchappelle

Guillaume Debouge
La Ferme qui bouge : Diversification à la ferme dans le but de soutenir la transition agro-écologique et de sauver la ferme (Meunerie zéro gluten), Clavier

Mathieu Ballieux
Ferme « Là, Cueille » : Création d'une ferme en agroforesterie et d'accueil psycho-social, Gesves

Corentin Menschaert
Ferme maraîchère de Paradis : maraîchage, vergers hautes-tiges, apiculture et élevage de poules pondeuses, Aywaille

NTF félicite tous les porteurs de projets et les remercie d'avoir participé à la première édition du Prix de la Fondation Thierry Speeckaert. Celui-ci a été décerné lors d'une soirée organisée le 26 mars 2025 chez Foster Farm. Rendez-vous cet été pour le lancement de l'édition 2025 !

Merci Monsieur Speeckaert !

Une initiative comme le Prix de la Fondation Thierry Speeckaert est une aide précieuse pour les entrepreneurs privés, mais plus encore pour la ruralité en général, elle permet de mettre sous le feu des projecteurs ces actions, ces efforts continus et ces réussites !

Service juridique

Bail à ferme

Avec le soutien de la

Wallonie



Grâce à une subvention de la Région Wallonne octroyée par le ministre de l'Agriculture pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2025, le service juridique a pu informer et aider un large nombre de propriétaires privés de terres agricoles en Wallonie.

En 2024, ce sont **15 conférences** gratuites qui ont été organisées dans divers endroits de la Wallonie et qui ont permis d'expliquer et clarifier les dispositions légales et de répondre aux questions que peuvent se poser les bailleurs.

Une **permanence téléphonique** et par mail et en présentiel dans certaines Communes a permis de répondre à des **questions très nombreuses et très variées** concernant le bail à ferme.

Un grand nombre de propriétaires membres et non membres ont pu bénéficier d'un **premier diagnostic juridique individuel gratuit** leur permettant de se situer dans le dédale de cette réglementation et de mieux se positionner dans la gestion de leurs terres à l'avenir pour eux-mêmes, leurs proches et leur succession.

La mise à disposition d'**articles de fond, de manuels, de modèles et d'analyse de situations, de cas pratiques, de vulgarisation de la législation** a pu se faire le plus largement possible auprès de nos membres et futurs membres via nos conférences, les rendez-vous individuels et le site bailaferme.be.

Ces examens de situations particulières, ces échanges et questions-réponses ont permis à NTF d'**encore mieux cerner les préoccupations actuelles des propriétaires et réfléchir aux moyens**

de se positionner dans les enjeux de la ruralité Wallonne et de défendre l'intérêt de tous ces propriétaires de manière collective.

Boîte à outil « Bail à ferme » mis à disposition des bailleurs par NTF :

- Une **permanence téléphonique** et par mail pour répondre à des questions générales sur le sujet
- Un site www.bailaferme.be pour vous informer sur les principales questions pratiques
- Un cycle de **conférences gratuites** organisées partout en Wallonie jusqu'en juin 2025
- Un **Bail à ferme, guide pratique à destination des bailleurs privés** conçu et distribué par NTF (3000 brochures en 4 ans)
- Les Rapports de l'Observatoire du Foncier agricole rédigés par le SPW - DAFOR distribués au format papier ou disponibles sur www.ntf.be/observatoire-du-foncier-agricole-wallon

Service juridique plus large

Plusieurs **consultations juridiques** ont pu être données **aux membres** pour analyser des questions particulières relatives au droit de la propriété rurale : questions urbanistiques (abattages d'arbres, reboisement, ...), droit de propriété et de sa prescription par non-usage, droit administratif et infractions en forêt, analyse de situations concernant des passages sur des chemins privés, questions en matière de déclaration d'impôts...

De nombreuses informations **d'ordre général** ont également pu être fournies gratuitement à nos membres.

Le service juridique de NTF a également adapté, amélioré et créé de nouveaux **documents types** afin de les mettre à disposition de ses membres (www.ntf.be/contrats-types-pour-membres)

Support juridique pour l'ensemble de l'équipe et des missions

À côté du service direct aux propriétaires, le service juridique opère également un travail de fond d'analyse et de communication pour l'ensemble de l'équipe en vue de la réalisation de toutes ses missions.

Déclarations de Superficie (DS) Natura 2000

En tant que propriétaire de forêts éligibles en Natura 2000, même si vous ne demandez pas les indemnités, vous devez respecter les obligations de gestion Natura 2000... Alors, autant les demander !

Grâce à la persévérance de NTF dans les négociations avec l'administration et le politique, **les indemnités forestières en Natura 2000 sont revalorisées à 48 €/ha depuis 2023.**

En 2024, **NTF a aidé 50 propriétaires** à remplir leur déclaration de superficie forestière.

New Generation



Tout détenteur d'un patrimoine rural s'est un jour interrogé sur la meilleure manière de susciter l'intérêt de ses enfants ou petits-enfants pour la gestion de ses biens, dans l'objectif d'en assurer la transmission et la durabilité. Cependant, entre les obligations professionnelles, familiales ou d'autres engagements, leur disponibilité peut être limitée.

Partant de ce constat et soucieux d'intégrer les attentes et les valeurs de la jeune génération de propriétaires ruraux dans sa démarche, NTF a lancé, en partenariat avec la Société Royale Forestière de Belgique, une initiative spécialement pensée pour eux. Cette formule permet à la « New Generation » de découvrir concrètement les spécificités de la gestion d'un patrimoine forestier et/ou agricole.

Grâce au « pack New Generation », proposé au tarif de 100€, tout membre cotisant pour ses surfaces agricoles et/ou forestières peut affilier jusqu'à quatre jeunes de son entourage – enfants, petits-enfants, neveux ou nièces. Depuis son lancement en 2023, cette formule séduit : plus de 100 membres y ont déjà souscrit, permettant l'affiliation d'environ 320 jeunes à ce jour.

Cette offre proposée conjointement par NTF, la Société Royale Forestière de Belgique, et depuis 2025 également par Landelrijk Vlaanderen, a été conçue pour vous.

Souscrivez à l'offre New Generation pour vos enfants et pour l'avenir de votre patrimoine rural !

NTF chez vous

Nature, Terres et Forêts, votre magazine trimestriel

Anciennement Ma Terre, Mes Bois, et rebaptisé Nature, Terres et Forêts depuis 2025 pour être en phase avec la nouvelle vision de NTF, votre magazine vous informe sur les avancées syndicales, vous met en garde sur des dangers ou échéances importantes, vous éclaire sur les textes juridiques wallons et européens, mais aussi, vous fournit des sources d'inspirations à travers des reportages chez nos membres.



Les numéros sont téléchargeables sur www.ntf.be/nature-terres-et-forets-magazine

Flash Info, vos mails d'actualité

Découvrez-y les démarches à entreprendre ou les échéances à respecter, les risques de certains projets de lois, les conférences que NTF vous propose et les opportunités à saisir.



La majorité des Flash Infos sont consultables sur www.ntf.be/actualites

Vos réseaux sociaux

Suivez NTF sur les réseaux sociaux pour ne rien rater de l'actualité brûlante de votre association !



Votre site internet www.bailaferme.be



Avec le soutien de la **Wallonie**

En 2024, grâce à une subvention de la Région wallonne, nous avons développé un nouveau site internet dédié au bail à ferme :

Il se veut être un Guide pratique pour tout bailleur de terres en Wallonie, en vulgarisant les concepts-clés de cette loi complexe.



Des vidéos illustrent les différents chapitres, également consultables sur www.youtube.com/@ntfasbl



NTF remercie chaleureusement le comité de relecture de Ma Terre, Mes Bois pour son apport précieux, ainsi que les membres du Groupe de Travail Communication pour leur investissement sans faille dans le développement de la stratégie de communication de l'asbl.

NTF en chiffres



151
consultations
juridiques individuelles
avec analyse et rapport dont 125 concernent
une problématique liée au bail à ferme



Plus de **700** réponses
à des sollicitations individuelles
Demandes de précisions, d'informations
spécifiques ou générales, premier avis...
dont 500 concernant le bail à ferme



20 conférences
organisées par NTF
dont 15 conférences d'information sur
la législation du bail à ferme dispensées
gratuitement en Wallonie suivies de séance de
réponse aux questions. Une permanence de
consultation juridique organisée en Gaume



7 réunions annuelles
du Conseil d'Administration
et des dizaines de réunions des différents
Groupes de Travail (GT)



Plus de **200** membres
présents à la conférence de
l'Assemblée Générale 2024



50
déclarations de
Superficie Forestière
Natura 2000

NTF, toujours plus de membres !

En 2024, plus de 150 propriétaires ont rejoint NTF
Et vous, êtes-vous affilié à NTF ?

NTF avec les autres

NTF dans les Organes d'Administration

En tant que membre de l'Organe d'Administration de ces structures, NTF veille à y porter la voix des propriétaires privés, dans toutes les singularités qui les caractérisent, et aide ainsi à mieux faire comprendre les enjeux et la réalité complexe des situations qu'ils gèrent au quotidien

- **Filière Bois Wallonie**
- **Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP)**
- **Valbiom**
- **Natagriwal**
- **Forum PEFC Wallonie**, Président

NTF participe aussi activement à de nombreuses réunions avec les acteurs de la ruralité notamment dans des structures consultatives du Gouvernement wallon. Elle y enrichit les débats de son expertise unique :

- Pôle Ruralité du CESE^[2]
- Réseau wallon de Développement Rural (RwDR)
- Comité de suivi du PwDR, Programme wallon de Développement Rural
- CEPF, Confédération européenne des propriétaires forestiers privés

Par ailleurs, NTF s'intègre dans l'écosystème du monde rural associatif, en collaborant régulièrement avec : AWAf (Association wallonne de l'agroforesterie), Faune & Biotopes, CBB-Confédération Belge du Bois, FNEF-Fédération Nationale des experts forestiers, FWA-Fédération Wallonne de l'Agriculture, FJA-Fédération des Jeunes Agriculteurs, UAW-Union des Agricultrices Wallonnes, FWCH-Fondation Wallonne pour la Conservation des Habitats, RSHCB-Royal Saint-Hubert Club de Belgique, ARDH&J-Association Royale des Demeures Historiques et Jardins de Belgique, Parc National Vallée de la Semois, Réseau Loup, ...

Enfin, votre représentation est également assurée par des membres qui siègent bénévolement au nom de NTF dans les Conseils Cynégétiques et les Commissions de Conservation Natura 2000 wallons.

Que toutes et tous soient ici chaleureusement remerciés pour leur engagement !

Vos représentants au sein des Commissions de conservation Natura 2000

Au terme d'une attente interminable, le renouvellement des membres et présidents des 8 Commissions pour la période 2024-2028 a enfin été publié dans un Arrêté du Gouvernement wallon du 23 janvier 2025. Voici la liste de vos représentants des propriétaires et sylviculteurs.

Arlon

de Formanoir Bernard
d'Otreppe Philippe (suppléant)
Etienne de le Court (suppléant)

Dinant

le Hardy Charles
de Montpellier Claude (suppléant)
Speth Jean-Frédéric
Simonard Cédric (suppléant)

Liège

Reyntiens William
de Harenne Gilles (suppléant)
De Meersman François
Mardaga Pierre
Sagehomme Rodolphe (suppléant)

Malmedy

Luxen Pierre
Schröder Marc (suppléant)
Ortmanns Peter
Kaut Christof (suppléant)

Marche-en-Famenne

Greindl François-René
Legros Dominique (suppléante)
de Limbourg Jean-Philippe
Gerardy Jean-François
Lamfalussy Isabelle (suppléante)
Ledant Guy
de Viron Jean-Charles (suppléant)

Mons

Amory Bernard
Roisin Véronique (suppléante)
Albert Anne
Van der Auwera Marc (suppléant)

Namur

du Parc Locmaria Renaud
de Montpellier Benoît (suppléant)
De Meersman François
Delwart Jean-Pierre (suppléant)
de Thysebaert Bénédicte (suppléante)

Neufchâteau

d'Huart Quentin
Cousin François (suppléant)
Henricot Michel (suppléant)
Delhaye Charles
Sagehomme Rodolphe (suppléant)

Par ailleurs, sont Présidents de leur Commission de Conservation, Ramon Reyntiens (Arlon), Guy Denudt (Mons), Juan de Hemptinne (Dinant), Charles d'Huart (Neufchâteau), Stanislas Noël (Malmedy).

Il n'y a pas de Président à Liège, Marche-en-Famenne et Namur par défaut de candidature.

[2]. Pôle Ruralité du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Wallonie : organe consultatif chargé de remettre des avis au GW, sur la ruralité en général, mais aussi, par le biais de ses 5 sections, des avis techniques en matière d'« agriculture, agro-alimentaire et alimentation », de « chasse », de « forêt et filière bois » de « nature » et de « pêche ».

Vos représentants au sein des Conseils cynégétiques ^[3]

Depuis 2015, NTF contribue, en tant qu'association représentant les propriétaires forestiers privés, à la composition de l'Assemblée générale et de l'Organe d'Administration des conseils cynégétiques, en leur soumettant 2 candidats minimum lors de chaque renouvellement de l'Organe d'Administration.

À ce jour, 39 représentants des propriétaires forestiers privés sont nommés au sein de leurs conseils cynégétiques respectifs.

Liste des représentants des propriétaires au sein des Conseils Cynégétiques (mai 2025)

Bois du pays, Manhay, Erezée

Thierry Maertens de Noordhout

Haute Ardenne

Hervé van de Put

Salm, Amblève, Lienne

François de Harenne

Dyle et Orneau

Patrick van Zeebroeck

Hesbaye

Damien Grégoire

Haute Lesse

Charles le Hardÿ de Beaulieu

Forêts d'Anlier, Rulles et Mellier

Etienne de le Court

Gaume

Antoine d'Yve

Massif Forestier de Saint-Hubert

Jonathan Rigaux

Semois

Patrick Dams

Grands bois de Chimay, Couvin et Viroinval

Yves de le Court

Ardenne-Eiffel (AREL)

Etienne Snyers

Bois Saint-Jean

Pascal Docquier

Spa Stavelot Stoumont

Hubert Greindl

Croix Scaille

Jean Speth

Val de Hoegne

Rodolphe Sagehomme

Haute Sambre

Dominique Urbain

Vallée de l'Escaut

Tanguy Duphénieux

Pays des Collines

Olivier de Lannoy

Our

Daniel Bastin

Flavion Molinee

Hugues de Lannoy

2 Ourthes

Hubert Maus de Rolley

Hermeton

Baudouin du Parc Locmaria

Ciney

Arnould della Faille

Arches en Condroz

Jean-Pierre Delwart

Condroz Famenne

Cédric Simonard

La Biesme

Jean Lambin

Botte du Hainaut

Didrik de Lannoy

Bocq et Taillefer

Jean-Louis Humblet

Nauwes

Jean Dediste

Thudinie

Frédéric Bonte

Condroz Liégeois

Pierre Peltzer

4 Rivières

Véronique Roisin

Lorraine

Bernard de Formanoir

Ourthe et Condroz

Jean-Michel d'Ursel

Val de Verne

Jean-François Gosse

Basse-Sambre

Etienne de Dorlodot

Lacs

Jean-Louis Menne

Famenne Ardenne

Louis Georges



Pour connaître le conseil cynégétique dont dépend votre propriété, vous pouvez consulter le portail cartographique de la Région Wallonne (<https://geoportail.wallonie.be/WalOnMap>). Dans le catalogue de données, onglet « Faune et Flore », cochez « conseils cynégétiques ».

NTF recherche encore des représentants des propriétaires forestiers privés pour 10 Conseils cynégétiques.

Si vous êtes propriétaire d'au moins 10 ha dans le périmètre d'un de ces conseils cynégétiques, et désirez de défendre les intérêts des propriétaires forestiers, nous vous invitons à prendre contact avec NTF par mail (info@ntf.be) ou en appelant Sylvie Eyben au 081 26 35 83.

Conseil cynégétique Haute-Fagnes-Eiffel

Unité de gestion Cynégétique Tournai Frontière

Conseil Cynégétique Eifel Sud

Conseil cynégétique de la Région de Comines-Warneton

Conseil cynégétique des Trois provinces

Groupe d'intérêt cynégétique Mons Haut-Pays

Conseil cynégétique des Plaines d'Arenberg

Conseil cynégétique de Roman Païs

Conseil cynégétique du pays de Herve

Conseil cynégétique du Pays Vert

Depuis 2022, NTF invite chaque année ses représentants dans les Conseils cynégétiques à une conférence sur un thème en lien avec leur mission.

En 2024, Luc Baufay, Docteur ès Sciences, Administrateur de Faune & Biotopes, et retraité du SPW-DNF a fait un exposé remarquable et passionnant sur « *Les Espèces Exotiques Envahissantes rencontrées à la chasse : législation, identification, éthologie et observation* ».

Qu'il en soit chaleureusement remercié !

[3]. 27 février 2014 - Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux modalités d'agrément et de fonctionnement des conseils cynégétiques (M.B. 18.03.2014)

NTF, son Conseil d'Administration, son équipe

Un Conseil d'Administration investi

Nos administrateurs sont des membres proposés au vote de l'Assemblée Générale en raison de leurs **compétences spécifiques** dans différents domaines utiles à la gestion de l'association. Ils enrichissent de leur **expertise précieuse** les avis circonstanciés sur les dossiers portés par l'asbl et définissent **la stratégie de NTF**.

Depuis 4 ans, chaque administrateur est devenu le référent sur 1 ou 2 dossiers thématiques, mettant ainsi son expertise singulière au profit de l'association de façon organisée et plus impliquée.

Divers Groupes de Travail (GT) ont été constitués.

À côté de leur participation aux 7 réunions annuelles du Conseil d'Administration et aux réunions de leur groupe de travail spécifique, ils représentent aussi l'association dans des comités d'avis ou de concertation officiels pour y porter la voix des propriétaires ruraux wallons.

Damien Gregoire
a endossé la Présidence,
le 5 juin 2024, succédant à
Renaud du Parc qui a quitté
ses fonctions à la même date

Rodolphe Collinet
Administrateur

Bernard de Formanoir
Administrateur

Arnould della Faille
Administrateur

Caroline de Meeûs,
Administratrice

Charles-Henri d'Udekem
Administrateur

Hubert Greindl
Administrateur, Trésorier
depuis le 5 juin 2024

Jean-Marie Greindl
Vice-Président

Michel Henricot
Administrateur
depuis le 5 juin 2024

Peter Ortmanns
Administrateur

Jean-Frédéric Speth
Administrateur
depuis le 5 juin 2024

Laurence van Zuylen
Administratrice
depuis le 5 juin 2024

Que les membres du Conseil d'Administration soient tous chaleureusement remerciés pour leur disponibilité et implication dans la gestion et l'orientation stratégique de NTF !



Une équipe engagée

Pour assurer sa mission de porte-parole et défenseur de vos droits de propriétaire de forêts et de terres agricoles en Wallonie, et de promoteur de votre rôle essentiel d'entrepreneur rural, mais aussi pour vous informer, vous conseiller et vous assister dans des dossiers complexes, vous pouvez vous appuyer sur une équipe experte aux compétences transversales. Merci à elle pour son implication, son temps, son énergie !



Sébastien Cassart

Secrétaire général depuis février 2024



Sylvie Eyben

Ir Agronome - Responsable Communication
sylvie.eyben@ntf.be



Véronique Van Kerrebroeck

Juriste, Conseillère juridique
veronique.vankerrebroeck@ntf.be



Pierre Le Maître

Juriste
Conseiller politique
Du 30 septembre 2024 au 5 mai 2025

Jusqu'au 30 juin 2025, NTF bénéficie d'une subvention de la Région Wallonne pour l'engagement d'un conseiller juridique en 3/5^e pour le Bail à ferme



NTF asbl Chaussée de Namur 47 5030 Gembloux Tél. 081 26 35 83 info@ntf.be **www.ntf.be**

ntf.be ntf-propriteaires-ruraux-de-wallonie ntfasbl

**Vous êtes chaque année
plus nombreux à faire
confiance à NTF.**

**Nous vous remercions
de votre fidélité !**

**Soyez nos
ambassadeurs,
recrutez des membres
parmi vos proches**

**Pour encore mieux servir vos intérêts
et légitimer votre représentativité,
NTF vous invite à :**



**RENOUVELER
CHAQUE
ANNÉE VOTRE
AFFILIATION**



**DÉCLARER TOUS
VOS HECTARES,
AGRICOLES ET
BOISÉS**



**PARTAGER AVEC NOUS
VOS EXPÉRIENCES ET
QUESTIONNEMENTS
AFIN D'ENRICHIR
NOTRE EXPERTISE**



**PARTICIPER À
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
DE NTF**



**DEVENIR DES
RELAIS DE NTF
DANS VOS RÉGIONS
RESPECTIVES**

**Faites connaître nos actions auprès de votre famille et
vos connaissances, propriétaires ruraux comme vous, et
devenez ainsi les meilleurs ambassadeurs de NTF !**

Avec le soutien de



Investing together.



Faites connaissance
avec notre équipe

info@merciervanlanschot.be
+32 (0)2 486 48 88



**MERCIER
VAN LANSCHOT**
Private Bank